

## Message no 72 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Lutte contre la pollution – Les Marais – Stand de tir –  
Dépollution et pièges à balles –  
Crédit d'investissement de 184 000 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 72 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 184 000 francs destiné à effectuer les travaux d'assainissement et la pose de pièges à balles au stand de tir à 300 m' des Marais.

### Historique

- 5 juillet 2007: Le service de l'environnement (SEn) informe toutes les communes du canton des conditions requises pour l'obtention d'indemnités financières de la Confédération pour l'assainissement des buttes de tir, à savoir:
- soit par la pose des pièges à balles avant le 1<sup>er</sup> novembre 2008;
  - soit de suspendre les tirs jusqu'à la pose des pièges à balles;
  - soit d'arrêter les tirs.
- 3 mars 2008: La Commune de Châtel-St-Denis mandate le bureau Triform SA pour l'étude d'assainissement des stands de tir des Marais et de la Péralla.
- 23 sept. 2008: Le bureau Triform SA nous transmet son rapport et annonce un montant d'investissement de 300 000 francs pour l'assainissement des stands de tir.
- 25 sept. 2008: La Commune de Châtel-St-Denis informe la société des carabiniers que l'utilisation du stand de tir sera interdite à partir du vendredi 31 octobre 2008 et que la pose de pièges à balles sera prévue au budget 2009.
- 11 déc. 2008: Le Conseil général accepte un montant de 50 000 francs pour la pose de pièges à balles au stand de tir des Marais.
- 7 avril 2009: La société cantonale des tireurs fribourgeois (SCTF) informe les communes du canton que l'initiative parlementaire Büchler a été acceptée définitivement par les deux Chambres fédérales le 20 mars 2009. Cette initiative propose l'assainissement des buttes de tir en 2012 pour celles se trouvant dans une zone S de protection des eaux et en 2020 pour les autres.
- 2 déc. 2009: La Commune de Châtel-St-Denis reçoit la société des carabiniers en Commission technique et décide de procéder tout de même à l'installation des pièges à balles qui seront nécessaires en 2020 lors de l'assainissement final.
- 2 juillet 2010: La Commune de Châtel-St-Denis met à l'enquête publique la pose de pièges à balles au stand de tir des Marais.
- 28 février 2011: Le permis de construire est délivré par la Préfecture de la Veveyse. Le préavis du service de l'environnement (SEn) prévoit que l'ensemble des terres enlevées lors du terrassement doivent être absolument évacuées du site pour traitement et mises en décharge.
- 7 juin 2011: Le Conseil communal décide de réaliser ces aménagements en même temps que l'assainissement et de renoncer à utiliser le crédit de 50 000 francs qui lui était destiné.
- 25 sept. 2018: Le Conseil communal décide de programmer les travaux en 2019, soit avant la date butoir du 31 décembre 2020, afin de bénéficier des subventions.

## **But de la dépense**

Ce crédit d'investissement comprend

1. Les nouvelles procédures de mise à l'enquête	CHF	1'600.00
2. L'assainissement investigations complémentaires et assainissement du site (évacuation des terres polluées, le traitement de celles-ci et apport de nouvelle terre)	CHF	222'400.00
3. Le montage des pièges à balles réalisation de nouveaux socles de base, fourniture et pose de huit nouveaux pièges à balles	CHF	48'000.00
4. Frais annexes Indemnités à des tiers pour perte de culture, entretien et si nécessaire réfection et remise en état du chemin d'accès aux cibles	CHF	18'000.00
TOTAL		CHF 290'000.00

## **Plan de financement**

Rubrique comptable 76.503.00, subventions 76.661.00

Coût total estimé	CHF	290'000.00
./. subventions	CHF	106'000.00

**Coût total estimé à la charge de la Commune** **CHF 184'000.00**

à la charge du budget des investissements 2019

Financé par un emprunt bancaire.

## **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2020**

Intérêts passifs	2 % sur CHF	184'000.00	CHF	3'680.00
Amortissement	4 % sur CHF	184'000.00	CHF	7'360.00
Total			CHF	<u>11'040.00</u>

## **Estimations des charges d'exploitation dès 2020**

Le coût de l'entretien et de la maintenance des pièges à balles (env. 1800 impacts) s'élèvera à environ 1600 francs par an. Tous les 7 ans, soit après env. 12 600 impacts, il y aura lieu de procéder au changement des centres de cibles, pour un montant de 2700 francs. Après 25 000 à 30 000 impacts, 5100 francs devront être prévus pour le changement des pièces.

## **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement d'un crédit d'investissement de 184 000 francs destiné à la dépollution et à la pose de pièges à balles au stand de tir des Marais.**

Châtel-St-Denis, février 2019

Le Conseil communal

Annexe: Projet d'arrêté

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 72 du Conseil communal, du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 184 000 francs destiné à la dépollution et à la pose de pièges à balles au stand de tir des Marais.

### Article 2

Cet investissement sera financé par un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

## AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain